

Zeitschrift:	Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
Herausgeber:	Le messager suisse de France
Band:	6 (1960)
Heft:	2
Rubrik:	Chronique fédérale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE FÉDÉRALE

★ ★ ★

Au début de l'an 1960

C'est en général avec un sentiment d'optimisme modéré que les Suisses ont salué l'an 1960 qui paraît devenir une sorte de début d'une période de détente internationale et de conjoncture économique. Mais personne n'ignore les grandes difficultés qui, sur le plan international, devront encore être surmontées et, dans le domaine de la coopération économique européenne, les divergences entre les Six du marché commun et les Sept de la zone de libre échange subsistent. C'est le nouveau président de la Confédération, M. Max Petitpierre, qui le premier, après son retour de Paris, a calmement réassuré et demandé aux représentants de la presse au Palais fédéral de faire confiance au bon sens des gouvernements européens, puisque l'entente s'est faite sur l'idée de ne pas faire disparaître l'O.E.C.E. et de chercher un terrain d'entente entre les deux camps.

Les nouveaux chefs des départements

Après l'élection du nouveau gouvernement helvétique, l'attention du pays s'est portée sur la répartition des charges. Il était d'emblée entendu que M. Petitpierre continuerait à assumer les affaires étrangères, tandis que M. Paul Chaudet, qui vient d'amorcer la réforme de l'armée, ne se séparerait pas du département militaire. Mais, pour les autres cinq départements, un nouveau chef devait être trouvé. Or, c'est M. Fritz-Traugott Wahlen qui prend le département de l'économie publique, considéré en général comme le plus lourd fardeau. Il connaît évidemment ce département auquel il a appartenu en qualité de grand maître des cultures de céréales et pommes de terre sous le régime de l'économie de guerre. Mais la tâche est infiniment plus compliquée.

On avait d'abord pensé que cet ancien professeur au Poly tournerait vers l'Intérieur qui, en Suisse, est le département de l'éducation et des sciences. Mais comme le Conseil fédéral décide et que les anciens peuvent faire valoir leurs désirs, M. Wahlen s'est rendu compte que ses collègues Petitpierre et Chaudet ont soutenu la proposition que les socialistes ne devraient pas commencer par l'économie. M. Jean Bourgknecht, le catholique conservateur de Fribourg, a dès le commencement exprimé le vœu de s'occuper des finances de la Confédération. Il est ainsi devenu le grand argentier à la place de M. Hans Streuli. Quant à Justice et Police, elles seront dirigées par M. Ludwig von Moos qui connaît ce dicastère de sa petite patrie d'Obwald.

Ainsi, les deux socialistes reprennent les transports, confiés à M. Willy Spuehler qui connaît au moins les questions de la radio et de la télévision, puisque c'est bien lui le président sortant de la Société suisse de radiodiffusion, et l'Intérieur, confié à M. Hans Peter

Tschudi, ancien professeur de droit, dont l'épouse enseigne la pharmacologie à l'Université de Bâle. C'est un homme qui connaît les besoins des hautes écoles et la politique dite sociale ; en effet, les assurances sociales se trouvent également sous les ordres du chef de l'Intérieur.

De Berne à Paris

Il y a une vieille tradition suisse qui veut que le président de la Confédération ne quitte pas le pays, exception faite pour des occasions rares telles que le jubilé du Simplon quand M. Feldmann s'est rendu à Milan. Cette tradition a en partie été brisée par le voyage à Paris de M. Petitpierre, accompagné de M. Wahlen et des hauts fonctionnaires de la division du commerce. Mais il fut convenu que M. Petitpierre s'y rendrait à titre de conseiller fédéral seulement et non pas de président, ceci pour éviter des complications protocolaires. Et s'il y a un homme modeste et qui n'aime pas les cérémonies autour de sa propre personne, c'est bien le chef du département politique. Il a une seule fois accepté une fête spéciale lors de son élection à la présidence, la première fois, et lorsque la deuxième fois ses compatriotes neuchâtelois voulaient lui offrir une réception, il la déclina ; c'est au cours d'un dîner au sein du Conseil d'Etat neuchâtelois que fut commémorée une deuxième élection présidentielle. C'est donc à titre de simple ministre et non pas de représentant de l'Etat même que M. Petitpierre entreprit le voyage à Paris.

De Berne à Bâle... et Liestal

La toute dernière Feuille fédérale de l'an 1959 publia le message du Conseil fédéral concernant la réunion des deux Bâle, c'est-à-dire la garantie de la Confédération pour la révision des deux constitutions cantonales tendant à former un seul et unique canton de Bâle tel qu'il existait jusqu'en 1833. Cette garantie fut repoussée par les chambres en 1948 et, depuis lors, les deux demi-cantons ont encore une fois voté en faveur de l'œuvre à entreprendre, donc l'union à laquelle aspirent surtout Bâle-Ville et les communes de Bâle-Campagne voisinant la ville. Il faut s'attendre à une majorité favorable dans les deux chambres, et la procédure assez compliquée prendra ensuite son cours. En fin de compte, c'est le peuple suisse tout entier et les cantons qui seront appelés aux urnes pour approuver (ou rejeter) la formation du nouveau canton uni. Bâle se battra pour cette union, Liestal fera certainement valoir des objections, et le reste de la Suisse se prononcera très probablement en faveur de l'opinion des deux cantons directement intéressés, éventuellement donc contre l'union si Bâle-Campagne ne montre aucun enthousiasme.

Hermann BOESCHENSTEIN (Berne).